

**Monte  
Paschi  
Banque**

**Notre histoire,  
votre banque**

# Rapport Annuel

---

**2018**



**MONTE  
PASCHI  
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472  
GRUPPOMONTEPASCHI



# Sommaire

---

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>La Gouvernance</b>	<b>5</b>
<b>Direction générale et Siège social</b>	<b>5</b>
<b>Administration et Direction générale</b>	<b>5</b>
<b>Organigramme</b>	<b>6</b>
<b>Réseau Commercial</b>	<b>7</b>
<b>Chiffres clés 2018</b>	<b>9</b>
<b>Résultats 2018</b>	<b>10</b>
<b>Rapport de Gestion</b>	<b>11</b>
<b>1 Environnement économique et financier</b>	<b>13</b>
1.1 <i>L'évolution des taux et des marchés</i>	13
1.2 <i>Devise et matières premières</i>	13
1.3 <i>Les bilans des Bourses en 2018</i>	14
<b>2 Changement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2018</b>	<b>15</b>
2.1 <i>Évènement marquant de l'exercice</i>	15
2.2 <i>Évènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice</i>	16
<b>3 Présentation des risques</b>	<b>17</b>
3.1 <i>Risque de marché</i>	20
3.2 <i>Risques opérationnels</i>	20
3.3 <i>Risque de concentration</i>	21
3.4 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	22
3.5 <i>Risque d'intermédiation</i>	22
3.6 <i>Risque de règlement</i>	22
3.7 <i>Risque de liquidité</i>	22
3.8 <i>Risque de change</i>	23
3.9 <i>Capital Réglementaire</i>	23
<b>4 L'activité et les résultats 2018</b>	<b>25</b>

4.1	<i>Le Bilan consolidé</i>	26
4.2	<i>Le Compte de Résultat consolidé</i>	29
<b>5</b>	<b>Le contrôle interne</b>	<b>33</b>
<b>6</b>	<b>La structure</b>	<b>35</b>
6.1	<i>Les Comptes Sociaux</i>	35
6.2	<i>Les Actionnaires</i>	36
6.3	<i>Les Administrateurs</i>	36
6.4	<i>Les Mandataires Sociaux</i>	36
<b>7</b>	<b>Information aux institutionnels</b>	<b>39</b>
7.1	<i>Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce</i>	39
7.2	<i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i>	40
7.3	<i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>	40
<b>8</b>	<b>Les perspectives 2019</b>	<b>43</b>
	<b>BILAN CONSOLIDE 2018</b>	<b>46</b>
	<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (CONSOLIDES)</b>	<b>47</b>
	<b>ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>48</b>
	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES AU 31.12.2018</b>	<b>69</b>
	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>71</b>
	<b>BILAN SOCIAL 2018</b>	<b>77</b>
	<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (SOCIAL)</b>	<b>78</b>
	<b>ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</b>	<b>79</b>
	<b>RESULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA</b>	<b>100</b>
	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>101</b>
	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</b>	<b>107</b>
	<b>ASSEMBLEE GENERALE DU 10 AVRIL 2019</b>	<b>111</b>

# La Gouvernance

---

## Direction générale et Siège social

---

### **PARIS 75001**

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : [www.montepaschi-banque.fr](http://www.montepaschi-banque.fr)

## Administration et Direction générale

---

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Président**

Guido RAVOET

#### **Vice-Président**

Angelo BARBARULO

#### **Administrateurs**

Paolo IOZZELLI

Marc LEGARDEUR

Emmanuel RAME

### **DIRECTION GENERALE**

#### **Directeur Général**

Daniele BASTIANELLI

#### **Secrétaire général**

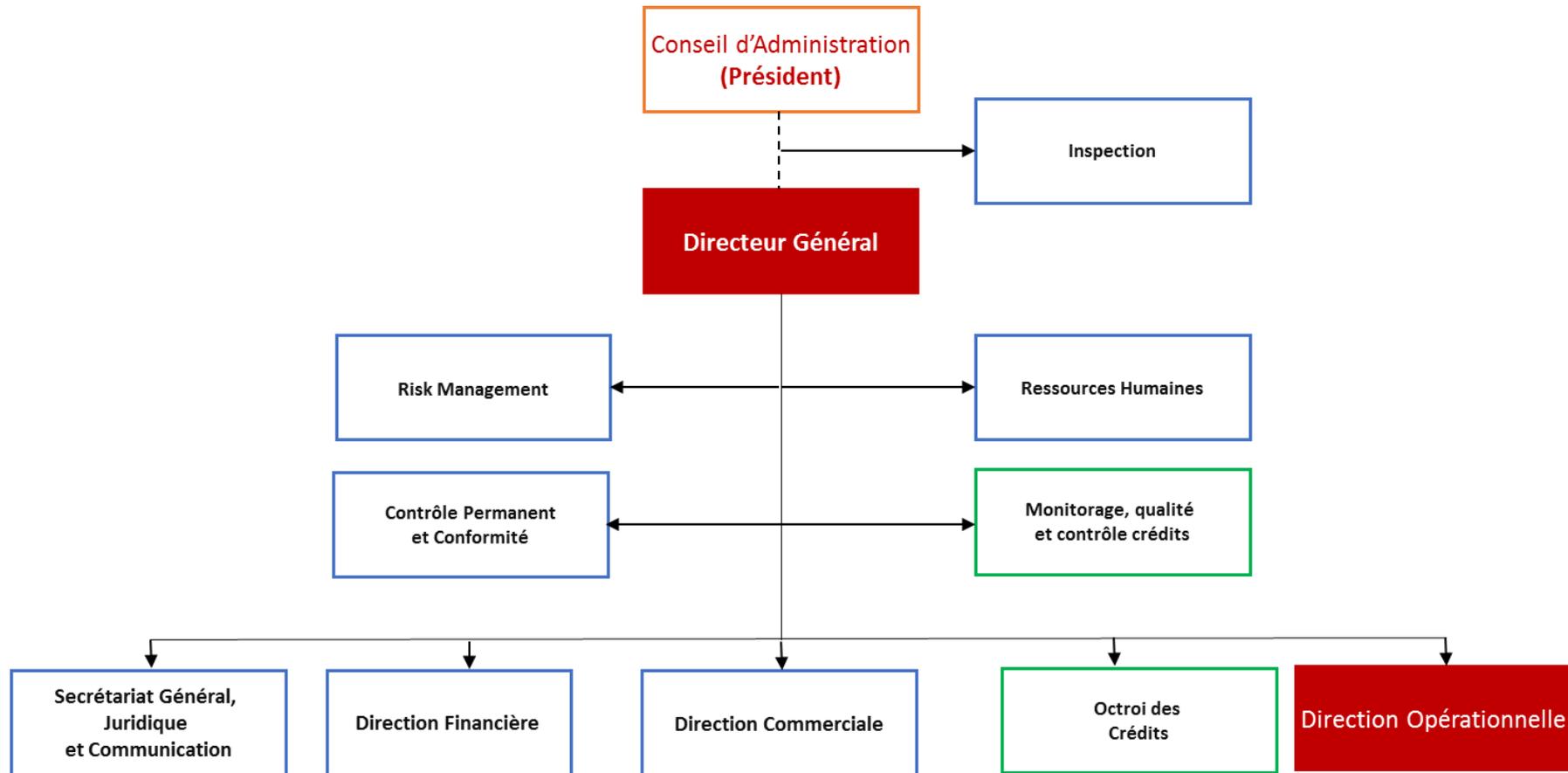
Raffaella FERRARO

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MBV et ASSOCIES

# Organigramme



# Réseau Commercial

---

**AIX-EN-PROVENCE 13100**

22, cours Mirabeau  
Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

**CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

**LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe  
Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

**MENTON 06500**

25, avenue de Verdun  
Tél +33 (0) 4 92 10 26 37

**PARIS 75001**

3, avenue de l'Opéra  
Tél +33 (0) 1 53 29 00 55

**PARIS 75007**

203, boulevard Saint-Germain  
Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

**STRASBOURG 67000**

43, rue du 22 Novembre  
Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

**ANTIBES 06600**

8, avenue Robert Soleau  
Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

**FREJUS 83600**

105, av. de Port Fréjus  
Imm. Le Paladien Bât D  
Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

**MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

**NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00  
  
2, place Masséna  
Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

**PARIS 75001**

13-15, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

**PARIS 75008**

1, avenue Percier  
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

**TOULOUSE 31000**

24, boulevard Lazare Carnot  
Tél +33 (0) 5 62 30 68 40



# Chiffres clés 2018

---

**34 404**

**Clients**

9 239 Particuliers  
4 558 Entreprises  
1 346 Titres Détenteurs de Fonds  
17 235 Syndicats de Copropriétés  
Séparées  
1 630 S.C.I.  
396 Divers

**14**

**Agences**

14 Agences  
au service de nos clients  
particuliers, PME et large  
corporate

Ratio de  
Solvabilité  
(CET1)

**31/12/2018**

**14,87 %**

Ratio de  
levier

**31/12/2018**

**8,5 %**

LCR  
Liquidity  
coverage  
ratio

**31/12/2018**

**579 %**

NSFR  
Net stable funding  
ratio

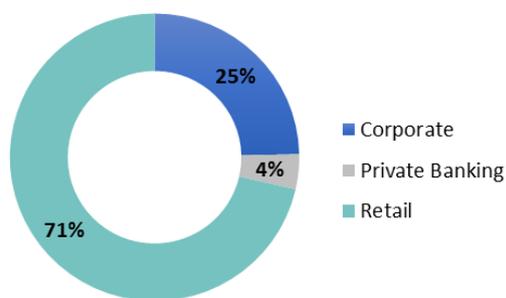
**31/12/2018**

**112,4 %**

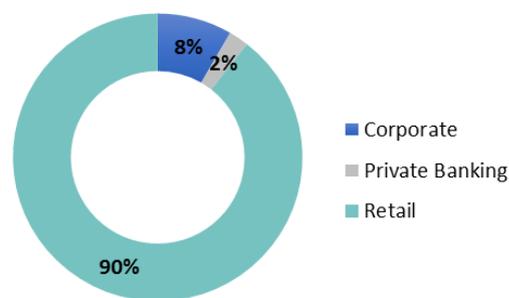
# Résultats 2018

Données Consolidés en M €	2 018	2017	2016	Evol. 18/17
<b>Total du bilan</b>	1 196	1 232	1 182	-2,9%
<b>Crédits à la clientèle</b>	763	828	934	-7,8%
<b>Dépôts de la Clientèle</b>	1 006	1 024	1 014	-1,7%
<b>Stock Assurance</b>	239	257	262	-6,9%
<b>Conservation Clientèle</b>	121	163	184	-26,1%

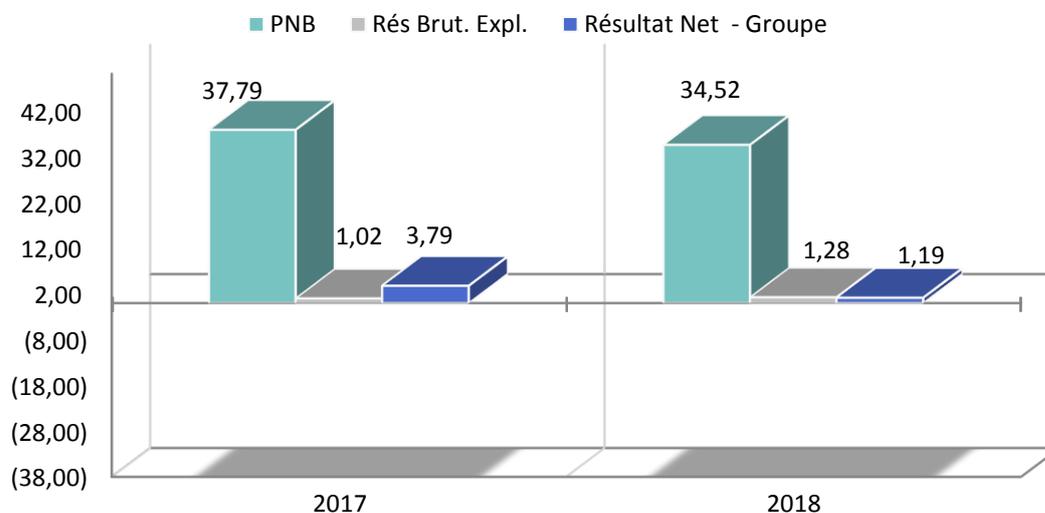
Crédit à la clientèle par filière 2018



Dépôts clientèle par filière 2018



Données Consolidés en M €	2 018	2017	2016	Evol. 18/17
<b>Produit Net Bancaire</b>	34,5	37,8	41,3	-8,7%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	1,3	1,0	-0,6	24,7%
<b>Résultat net</b>	1,2	3,8	-27,7	-68,6%



# Rapport de Gestion

---

Ce rapport de Gestion qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2018 est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1, nous allons décrire l'environnement économique et financier 2018 dans le cadre duquel Monte Paschi Banque exerce son activité. Dans le chapitre 2 seront listés les évènements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 3 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2018 sera présentée au chapitre 4 où sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 5, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 6, notre structure. Le chapitre 7 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 8 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2019.

La seconde partie du rapport sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux sont également à disposition à la fin de l'annexe.



# 1 Environnement économique et financier

---

A la différence de l'année 2017 qui fut un bon millésime, l'année 2018 s'est révélée bien morose pour les différents marchés. En effet, la valorisation des actifs financiers a fortement baissé et de manière inédite alors qu'il n'y a eu ni récession économique, ni crise financière, ni krach obligataire. C'est l'explosion des primes de risque politiques qui a joué le rôle de catalyseur cristallisant la défiance des marchés.

La montée du protectionnisme ainsi que la guerre commerciale sino-américaine ont eu des conséquences négatives sur les pays émergents déjà touchés par la hausse du dollar liée aux augmentations successives des taux américains. Outre les menaces sur la croissance mondiale, les marchés européens ont, eux, été affectés entre autres par les incertitudes planant sur les conditions d'application du Brexit.

## 1.1 L'évolution des taux et des marchés

Les performances obligataires ont été négatives dans leur ensemble débutant l'année avec des niveaux très faibles : - 0,2 % pour l'indice des obligations de la zone Euro. Les obligations « crédit » ont été pénalisées par l'écartement des « spreads » et affichent au final des performances de - 1,3 % pour celles les mieux notées, « Investment Grade » et de l'ordre de - 2,5% pour placements dits High Yield. Même le « taux sans risque », l'Eonia, référence des placements monétaires affiche une baisse de - 0,3 % sur l'année.

## 1.2 Devise et matières premières

Après avoir progressé jusqu'à l'automne pour atteindre un plus haut de 86 dollars début octobre, les cours pétroliers ont ensuite connu une forte chute. En effet, le WTI qui se situait en octobre à 76 dollars a dégringolé sous la barre des 50 dollars en fin d'année, flirtant avec les 45 dollars. Le Brent a aussi connu une chute tout aussi vertigineuse en passant, en presque trois mois, de 86 à 53 dollars, soit une baisse de 36%, son plus bas ayant été atteint le 24 décembre à 50 dollars. Les cours avaient pourtant bien commencé l'année, en progressant entre janvier et mai de 63 à 80 dollars, dopés par la politique de limitation de la production menée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et la Russie. L'incertitude sur la production iranienne, après la sortie des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire et le retour des sanctions, a également contribué à la hausse des cours. L'Arabie Saoudite, pays leader du cartel OPEP, a augmenté sa production pour contenir un baril en pleine ascension.

L'or, considéré souvent comme valeur refuge a abandonné également près de 5,0 % sur l'année.

Seul le dollar a progressé, contre pratiquement toutes les devises et particulièrement les devises émergentes (+ 5,9 % vis-à-vis de l'euro).

### 1.3 Les bilans des Bourses en 2018

Sur les marchés d'actions, le dernier trimestre a particulièrement plombé la performance des principaux indices européens. Sur un an, du 3 janvier 2018 au 3 janvier 2019, ils ressortent en effet dans le rouge. Le DAX allemand a ainsi perdu 18% de sa valeur. L'Euro Stoxx 50 a fondu de 15%. Dans le même temps, l'indice CAC 40 termine également l'année 2018 largement affaibli en perdant plus de 650 points, soit 12% de sa valeur. Un résultat qui contraste avec l'année 2017, marquée, elle, par la hausse des cours boursiers : le CAC 40 avait alors bondi de plus de 9%. Ainsi, au sein de cet indice, seules 12 valeurs ressortent en hausse (ou au moins indemnes) de cette année 2018. A l'inverse, la majorité, soit 25 titres, ont perdu plus de 10% de leur cotation depuis le 3 janvier 2018. Parmi elles, 15 titres ont vu leur prix chuter de plus d'un quart. Trois secteurs d'activité ont principalement été affectés : l'automobile, l'électronique et la banque-assurance.

Sur le CAC, les entreprises françaises liées à l'automobile ont été particulièrement impactée cette année, et pas uniquement suite au mouvement des gilets jaunes. Fin juin, elles ont subi de plein fouet l'instauration aux États-Unis de droits de douane sur l'acier et l'aluminium. Plus tard, à l'automne, les statistiques concernant la baisse des nouvelles immatriculations en Europe ont encore pénalisé le secteur et ont donc été sanctionnées par les investisseurs. Le secteur technologique n'a pas non plus été épargné à cause de la guerre commerciale ou encore, les récents scandales et résultats financiers des sociétés emblématiques du secteur. Enfin, les titres bancaires ont aussi été fortement chahutés sur toile de fond du Brexit ou encore de la faiblesse des taux d'intérêt qui fragilise le modèle économique des banques de détail françaises en pesant sur leur marge. Seuls les secteurs du luxe et l'aéronautique ont été un peu épargnés, en affichant des performances positives.

## 2 Changement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2018

---

### 2.1 Événement marquant de l'exercice

L'année 2018 a été marquée en Europe par une dégradation des perspectives économiques, avec une croissance révisée à la baisse à 2,5% pour 2019 contre 2,9% en 2018. En effet, les incertitudes augmentent notamment sur le plan politique avec les élections européennes prévues au cours du mois de mai 2019.

L'environnement bancaire, quant à lui, est encore extrêmement concurrentiel dans l'Hexagone et la contraction des marges sur les crédits octroyés – en raison du niveau historiquement bas des taux d'intérêts – oblige le secteur à réinventer son métier.

C'est dans ce contexte que Monte Paschi Banque a décidé de mettre l'accent sur le développement du service de Gestion Conseillée (GC), qui donne désormais à nos clients la possibilité de bénéficier d'un conseil personnalisé, modulé en fonction du profil de risque ainsi que de l'horizon d'investissement et délivré par une équipe dédiée de spécialistes des marchés financiers.

Ce service, qui incarne notre ambition de pouvoir répondre au besoin de la clientèle Private, a également vocation à valoriser la filière Retail.

Début 2018, la montée en puissance du service de Gestion Conseillée s'est manifestée par l'élargissement à l'Assurance vie du périmètre du service, avec la création d'une option « Orientation conseillée » pour les nouveaux contrats La Mondiale Partenaire France.

De manière plus générale, notre établissement considère l'accompagnement des clients dans la diversification de leur patrimoine ainsi que dans la gestion active de leurs investissements comme un levier incontournable de performance.

En matière de gestion d'actifs, ce constat s'est traduit par l'enrichissement de notre offre d'Organismes de Placement Collectifs (OPC, grâce à la signature de nouveaux partenariats avec des sociétés de gestion de portefeuille), ainsi que par le lancement de campagnes de commercialisation de produits structurés.

Dans le cadre de la stratégie de réduction des coûts et, notamment, des « autres frais administratifs », la banque a décidé la fermeture de l'agence Opéra, compte tenu de sa proximité avec d'autres agences parisiennes (notamment l'agence Madeleine)

Parmi les évènements importants concernant la vie de notre établissement, il faut également mentionner la montée de version de notre système informatique devenue effective fin 2017 : point d'arrivée d'un chantier très conséquent en matière d'innovation, ce changement s'inscrit dans la volonté d'améliorer constamment la qualité du service proposé à notre clientèle.

La dimension à taille humaine de Monte Paschi Banque représente un autre élément crucial dans son positionnement, en lui permettant d'être à la hauteur des attentes de ses clients et au plus près de leurs besoins.

Toujours en matière d'excellence, il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, Monte Paschi Banque a concentré ses efforts sur les activités existantes.

## 2.2 Évènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif n'est survenu après la clôture de l'exercice 2018.

### 3 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent des opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, reste faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1	
Typologie du risque	Traitement actuel
Crédit	Approche standard conformément au « CRR » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Management et le Comité de Gestion des Risques
Risque de taux (ALM)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes publiées par le Comité de Bâle. Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasses de taux, de sensibilité de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux (parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de choc Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III) Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limite et de stop loss

### ***Risque de crédit***

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur à la suite d'un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur.

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, environ 2/3 des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par le Règlement des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

Le Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses propose à la Direction Générale les montants de provisions à constituer.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate, Retail ou Immobilier) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation S&P pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système d'informations.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Management, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

### ***Evolution des engagements bilan clientèle***

Les engagements bilan clientèle bruts (base social) s'inscrivent à la baisse au 31/12/2018 (-7,3%) s'établissant à 842,9M€, dont 737,4M€ de créances saines (-8,5%).

Les encours douteux ressortent en hausse sur l'année (+2,5%) à 105,5M€, représentant désormais 12,5% des engagements totaux (ex 11,3% au 31/12/2017 et 10,3% au 31/12/2016).

en M€	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18	VAR 12-2018/ 12-2017 en M€	VAR 12-2018 / 12-2017 en %
<b>Engagements Totaux Bruts</b>	<b>1 015,2</b>	<b>909,0</b>	<b>842,9</b>	<b>- 66,1</b>	<b>- 7,3%</b>
dont engagements <i>sains</i>	910,9	805,2	737,4	- 67,8	- 8,4%
dont engagements <i>Douteux Bruts</i>	104,3	103,8	105,5	+ 1,7	+ 1,6%
<i>inclus engagements Doubteux Bafi (Past Due)</i>	13,8	18,5	13,7	- 4,9	- 26,3%
<b>Provisions Doubteux</b>	<b>72,1</b>	<b>73,3</b>	<b>72,4</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 1,3%</b>
<b>Engagements totaux Nets</b>	<b>943,1</b>	<b>835,5</b>	<b>770,5</b>	<b>- 65,0</b>	<b>- 7,8%</b>

### Les engagements douteux

Les engagements douteux nets ressortent en progression sur l'année 2018, s'établissant à 33,1M€ (+8,5% par rapport au 31/12/2017). Leur proportion sur encours bruts augmente sur l'année à 3,9% contre 3,4% fin 2017. Les encours douteux Bafi ressortent cependant en baisse à 13,7M€ (-26,3% par rapport à fin 2017)

La couverture à 68,6% de l'ensemble des encours douteux par les provisions reste toujours élevée à fin 2018 (ex 71,3% fin 2017). Pour comparaison ce même taux est en moyenne de 50,8% au niveau du secteur bancaire français<sup>1</sup>.

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-16	31-déc.-17	31-déc.-18
Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis	66,6%	71,3%	68,6%
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	79,7%	86,9%	78,8%
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	0,0%	0,0%	0,0%
Coût du risque en %	2,2%	0,2%	0,0%

### Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre d'un règlement général de crédit approuvé par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon les règles définies par le CRBF 93-05. Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, le Service Contrôle Crédit suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations.

<sup>1</sup> Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2017, ACPR

La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont l'essentiel est classé en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à maturité.

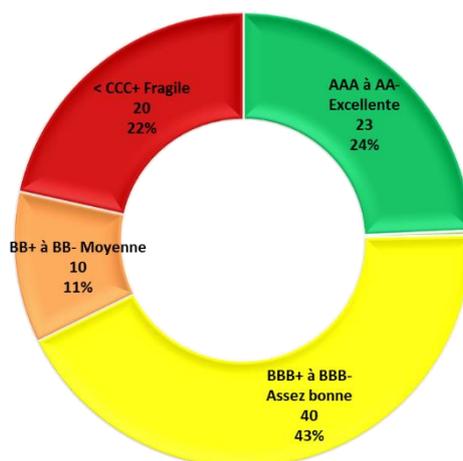
Le portefeuille de titres pour compte propre est une activité régie par des règles internes, définies notamment dans la Politique de gestion du risque de taux.

L'encours au 31/12/2018 est de 92,6M€ (ex 92,9M€ fin 2017) pour le portefeuille d'investissement et de 0,3M€ (ex 8,9M€ fin 2017) pour le portefeuille de placement.

Il est également rappelé que ce portefeuille Titres a pour vocation la macro couverture ALM de nos dépôts à vue. Nos positions en titres à taux fixe s'établissent à 92,6M€ au 31/12/2018 (ex 99,9M€ fin 2017).

A noter qu'une partie de notre portefeuille d'investissement est mobilisable auprès de la BCE dans le cadre des opérations de refinancement à hauteur de 58M€ (ex 29M€ fin 2017).

La qualité du portefeuille correspond à un rating moyen BBB et est répartie comme suit :



### 3.1 Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

### 3.2 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA en collaboration notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

### 3.3 Risque de concentration

Le suivi du risque de concentration est assuré par le Risk Management qui informe trimestriellement la Direction Générale lors des Comités de Gestion des Risques et le Conseil d'Administration sur la répartition des engagements par secteur d'activité économique (Code Naf), par bénéficiaire et par pays.

#### ***Risque de Concentration des engagements clientèle par pays***

Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2018 les engagements clientèle (hors exposition interbancaire) étaient répartis de la manière suivante :

- 91% (ex 90%) en France
- 4% (ex 3%) en Italie
- 1% (ex 3%) à Monaco
- Autres pays <0,8%

### 3.4 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'euro.

La gestion ALM est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapport trimestriel communiqué au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

### 3.5 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

### 3.6 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

### 3.7 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Egalement, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350M\$ et d'une ligne de trésorerie de 300M€, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité.

Enfin, nous disposons d'une possibilité de tirage auprès de la Banque de France dans le cadre du dispositif de mobilisation de titres obligataires : notre capacité s'établit à 58M€ au 31/12/2018 (ex 29M€ fin 2017).

Pour rappel, dans le cadre de la participation de la Banque au TLTRO mis à disposition par la BCE, 40M€ d'actifs avaient été mobilisés au titre de ce programme, dont 30M€ depuis mi-décembre 2014 et 10M€ depuis mars 2015. En juin 2016, suite à la décision de la Banque de participer au programme n°2 du TLTRO, notre encours de 40M€ a été substitué par un nouvel encours de même montant, et a été prorogé de décembre 2018 à juin 2020.

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité Bâle III (minimum réglementaire de 90%<sup>2</sup>), est respecté au 31/12/2018 s'établissant à 579% (ex 597% au 31/12/2017). Le ratio NSFR (obligatoire à compter de 2018 à hauteur de 100%), ressort au 31/12/2018 à 112% (ex 121% au 31/12/2017).

Pour comparaison, à fin 2017 le LCR agrégé des établissements français s'élevait à 133%<sup>3</sup>.

### 3.8 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

### 3.9 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques de crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'Indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

---

<sup>2</sup> 100% à partir du 01/01/2019

<sup>3</sup> Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2017, ACPR

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés.

Au 31/12/2018, le ratio de solvabilité ressort en progression par rapport à fin 2017, étant estimé à hauteur de 14,87% (ex 13,6% fin 2017) sur base sociale et sur base consolidée. Pour comparaison à fin 2017 la moyenne pondérée du ratio de solvabilité du secteur bancaire française se situait à 14,2%<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2017, ACPR

## 4 L'activité et les résultats 2018

---

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2018 avec un Résultat Net de 1,19 M€ et un Résultat Net Social de 1,22 M€.

Pendant l'année 2018 la banque a poursuivi la stratégie de maîtrise de risque qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2018 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité et de liquidité in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une légère diminution à 1,196 Milliards d'euros. Cette diminution est le résultat combiné de plusieurs facteurs dont l'augmentation des créances sur les établissements de crédit accompagnée d'une réduction des créances sur la clientèle, les immobilisations corporelles et les comptes de régularisations.

Le résultat brut d'exploitation est positif, confirmant l'amélioration enregistré l'année précédente.

Ce résultat est obtenu, malgré une diminution de notre PNB, grâce à une réduction sensible des charges générales d'exploitation qui affichent une diminution de 10,2%.

Le résultat consolidé net est impacté par le résultat exceptionnel négatif lié aux coûts de fermeture de deux<sup>5</sup> agences à Paris.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2018 et 2017 ainsi qu'une analyse des événements les plus importants qui ont déterminé le résultat 2018. Dans une première partie (4.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (4.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

---

<sup>5</sup> En 2018 a été finalisée la fermeture de l'agence Paris St. Dominique. La fermeture de l'agence Paris Opera décidée en 2018 a été finalisée au cours du premier trimestre 2019.

## 4.1 Le Bilan consolidé

(Données en K euros au 31/12/2018)

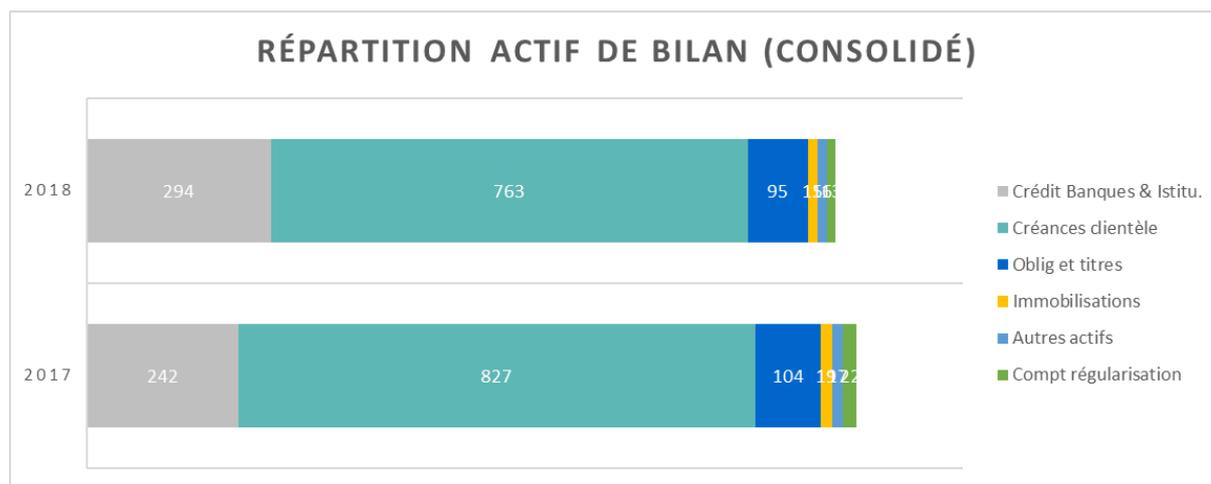
ACTIF en K €	2018	2017	%	PASSIF en K €	2018	2017	%
Caisse, Instituts d'émission, Trésor				Caisse, Instituts d'émission, Trésor			
Comptes courants postaux	134 513	115 777	16,2%	Comptes courants postaux	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	159 488	125 792	26,8%	Dettes envers les établissements de crédit	52 550	51 824	1,4%
Créances sur la clientèle	763 165	827 488	-7,8%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 006 099	1 023 521	-1,7%
Obligations et autres titres à revenu fixe	95 007	103 829	-8,5%	Dettes représentées par un titre	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	1,1%	Autres passifs	3 041	3 704	-17,9%
Parts dans les entreprises liées	725	708	2,4%	Comptes de régularisation	19 542	37 679	-48,1%
Immobilisations incorporelles	3 752	4 126	-9,1%	Provisions	3 514	3 981	-11,7%
Immobilisations corporelles	11 142	14 726	-24,3%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	14 980	16 290	-8,0%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	13 489	22 298	-39,5%	Capital souscrit	124 632	124 632	0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 196 274</b>	<b>1 231 046</b>	<b>-2,82%</b>	Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	48 634	49 139	-1,0%
				Report à nouveau	-85 880	-90 177	-4,8%
				Résultat de l'exercice	1 192	3 791	-68,6%
				<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 196 274</b>	<b>1 231 046</b>	<b>-2,82%</b>
<b>Hors-Bilan: Engagements donnés</b>				<b>Hors-Bilan: Engagements reçus</b>			
* Engagements de financement	34 894	48 700	-28,35%	* Engagements de financement	323 910	310 699	4,25%
* Engagements de garantie	143 555	150 444	-4,58%	* Engagements de garantie	33 247	41 669	-20,21%

Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2018 est de 1.196 milliards d'euros, en baisse de 2,82% par rapport à 2017.

### L'actif de Bilan :

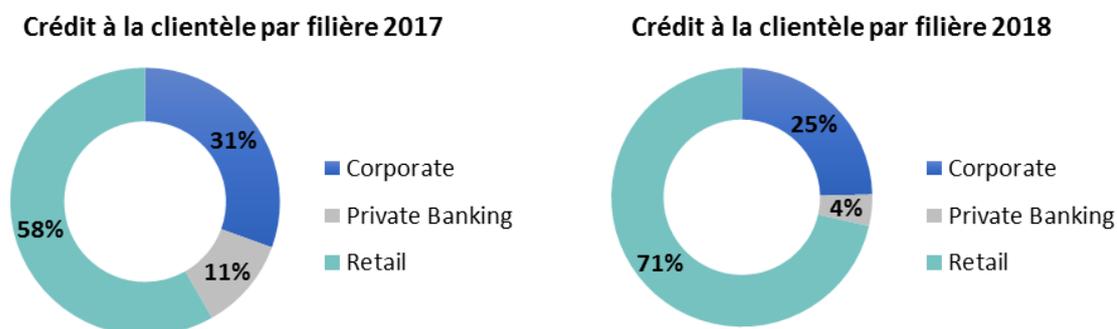
A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élèvent à 763 M€, et représentent 63,8% du total, les créances sur établissements financiers valent 294 M€ et représentent 24,6%, le portefeuille titres (95 M€) représente 7,9%. Les autres postes comptent pour 3,7% du total. Les actifs liquides sont élevés et en forte augmentation, notamment la trésorerie disponible.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une diminution (-7,8%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2018 à 763 M€, contre 827 M€ de 2017. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés, par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque/rendement et par une activité d'octroi de crédit réduite notamment sur le deuxième semestre.

Ci-dessous la répartition 2017 – 2018 des encours de crédits moyens par filière commerciale.

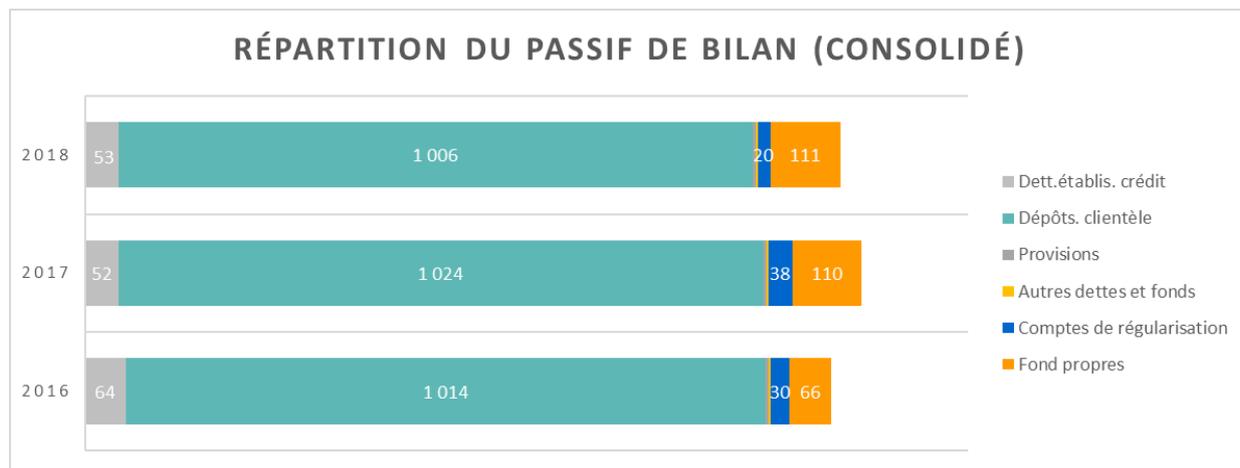


Le portefeuille pour compte propre de la banque ressort à 95 M€. Le poste Autre Actif (15 M€), correspond, entre autres, à la valeur de certains biens immobiliers d'exploitation et d'autres biens immobiliers dont Monte Paschi Banque et Monte Paschi Conseil sont devenus propriétaires suite à la résolution d'importants dossiers de crédit en contentieux. A signaler que les actifs représentés par ces immeubles figurent en « stocks d'immeubles » au bilan car ils sont destinés à être revendus.

### Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 84,1% du total, en ligne avec la stabilité historique de notre récolte. Les dettes sur établissements financiers 4,4% et les autres postes comptent pour 11,50%, incluant les fonds propres à hauteur de 9,3%.

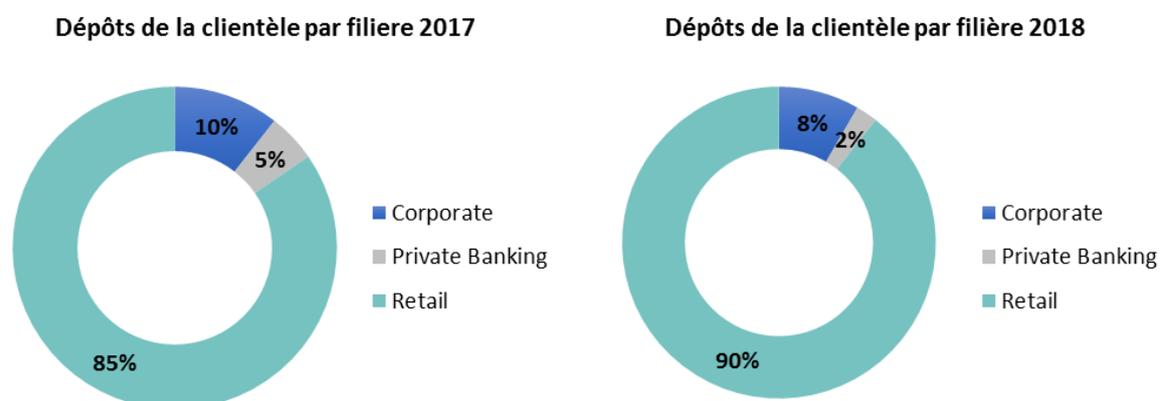
Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Le niveau des Dettes envers les établissements de crédit (52,6 M€), est stable par rapport à l'exercice précédent. La Banque participe à hauteur de 40 M€ au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE, ce qui permet de bénéficier du refinancement de moyen terme accordé par la BCE à des conditions avantageuses.

En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate une légère diminution (-1,7%) par rapport à l'exercice précédent. En 2018, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 1.006 M€.

Ci-dessous la répartition 2017 – 2018 des ressources moyennes mensuelles par filière commerciale :



## 4.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2018)

Compte de Résultat	2018	2017	Evol.
<b>Intérêts nets</b>	21 443	23 315	-8,0%
Revenu des titres à revenu variable	122	289	-58,0%
<b>Commissions nettes</b>	9 727	10 722	-9,3%
Produits nets de opérations financières	99	147	-32,2%
Produits nets de l'exploitation bancaire	3 131	3 321	-5,7%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	34 522	37 794	-8,7%
Charges générales d'exploitation	-30 521	-34 179	-10,7%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-2 724	-2 592	5,1%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	1 276	1 023	24,8%
Coût du risque	1 373	-1 680	-181,7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	2 649	-658	-502,6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-895	-290	208%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	1 753	-948	-284,9%
Résultat (perte) exceptionnel	-561	4 739	-111,8%
Impôts sur les bénéfices *			ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux			ns
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	1 192	3 791	-68,6%
* dont impôts différés	0	0	

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2018 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

### Les intérêts et les commissions

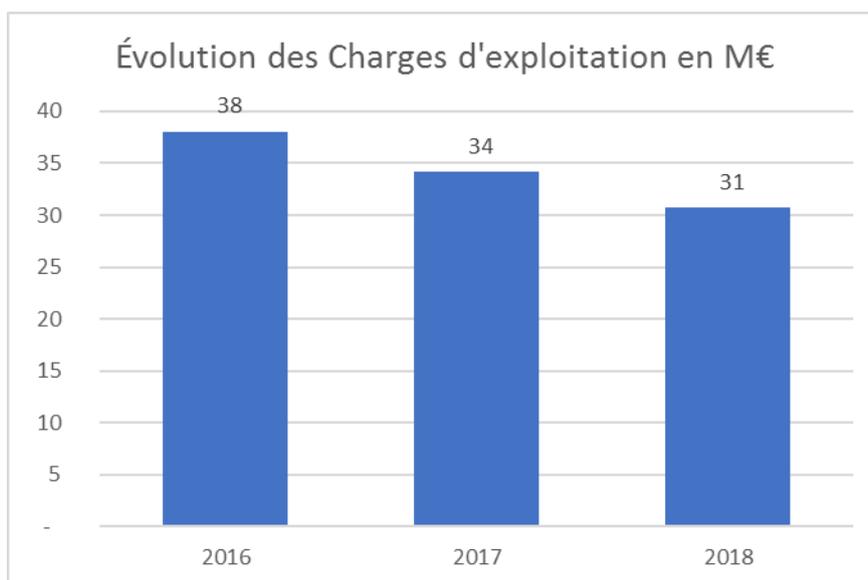
La prolongation d'une politique monétaire accommodante de la BCE encore en 2018 n'a pas aidé le secteur bancaire à reconstituer leurs marges d'intérêts. De plus, la réduction de 7,8% du niveau d'emploi à la clientèle a contribué à la réduction de la marge.

Le niveau des commissions nettes est en baisse de 9,3% par rapport à 2017.

### Charges d'Exploitation

Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse substantielle de 3,5 M€ en 2018 par rapport à un total de 34,2 M€ enregistré en 2017 (soit -10,2%), s'inscrivant dans la continuité de l'exercice précédent et témoignage des efforts réalisés en 2018 pour améliorer le coefficient d'exploitation.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les trois derniers exercices :



### Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est positif en 2018 et s'élève à 1276 K€, en amélioration par rapport à 1023 K€ de l'exercice précédent.

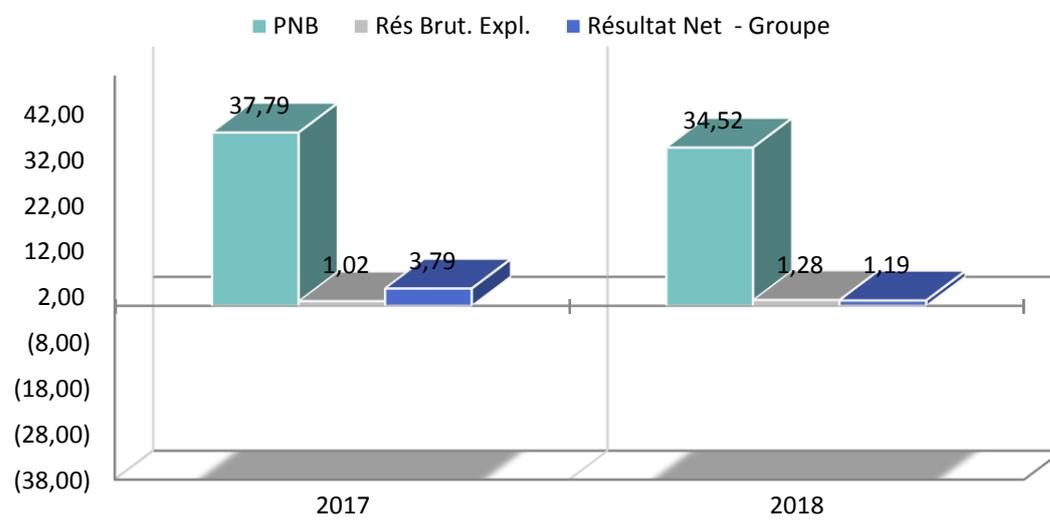
### Coût du risque

Compte tenu des actions de maîtrise des risques mises en place depuis 2016, le coût du risque a eu un impact positif sur le résultat pour +1,4 M€. En effet, les reprises de valeur enregistrées sur l'année 2018 sont supérieures aux provisions d'environ 2M€ constituées sur la même période.

### Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2018 de 1,2 M€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus, est intimement lié à une meilleure maîtrise de l'ensemble des risques et des coûts.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2017 (impacté par un résultat exceptionnel positif) et 2018 :





## 5 Le contrôle interne

---

Le système de contrôle interne de la Banque est organisé suivant plusieurs niveaux.

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Entre le siège et les agences ou les services, le système de contrôle est conforme à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque qui sépare, notamment, les fonctions de contrôle permanent, de celles de contrôle périodique (l'Inspection). L'article 4 de cet arrêté stipule que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités. ».

Le Contrôle permanent supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les centres d'affaires. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par le Contrôle permanent à travers une équipe de contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences et aux centres.

Le Contrôle permanent est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il s'assure que les diligences des agences et centres d'affaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont bien effectuées. Le responsable du Contrôle permanent est aussi responsable de la Conformité et coordonne à cet effet les contrôles de conformité effectués par les différents services de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI).

Le responsable du Contrôle permanent et conformité rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'audit et des risques.

Pour le contrôle permanent du risque de crédits, le service « Monitoring, qualité, et contrôle des crédits » assure la séparation et l'indépendance fonctionnelle de cette activité par rapport à celle de l'octroi des crédits.

L'Inspection, corps de contrôle périodique, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé au Comité d'audit et des risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, après avoir reçu l'accord de la Direction audit interne de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet, au moins pour les agences et les centres d'affaires, d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

Le Risk Manager est en charge du suivi et du contrôle de l'ensemble des risques supportés par la Banque, de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise et de la formulation d'alertes et de recommandations pour la réduction de ces risques. Ces dispositifs ont pour but d'appréhender les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée, et d'en réaliser une analyse transverse et prospective.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au département contrôle permanent et conformité.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du Contrôle interne. Ainsi, l'Inspection est rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur général et rapporte au Comité d'audit et des risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Le Risk Manager, les responsables du Contrôle permanent et conformité, de l'Inspection, le responsable du Monitoring et contrôle des crédits y exposent leurs travaux respectifs lors de ses réunions au moins trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

## 6 La structure

---

A fin 2018, l'effectif de la banque était de 209 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 14 agences réparties sur toute la France et 1 centre d'affaires PME.

La structure de la Direction Commerciale est constituée de 3 filières (Corporate, Retail, Wealth Management) et 2 départements (« Support Commercial et Marketing » et « Cash Management »). L'entité Wealth Management ayant la responsabilité de l'activité dans les domaines liés au développement de la récolte indirecte, de la gestion conseillée et des antennes « Private ».

### 6.1 Les Comptes Sociaux

#### Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2018. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2017;
- aucun dividende en 2016 ;
- aucun dividende en 2015 ;

#### La situation des principales filiales

Conformément à l'article 356 alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte des résultats des filiales qui, au titre de l'exercice 2018, s'établissent comme suit :

##### ***SCI Victor Hugo***

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux.

La filiale affiche en 2018 un bénéfice de 121 K€. Les bénéfices de 222 K€ réalisés en 2017 (dont 110 K€ de produits financiers liés à la vente de l'appartement sis à Cagnes sur Mer) ont été distribués aux Associés au prorata de leur participation dans le capital (MPB 99%, MPC 1%).

##### ***Monte Paschi Conseil***

Monte Paschi Conseil enregistre en 2018 une perte égale à 152 K€ notamment à cause des charges liées aux immeubles sis à Beaulieu et Beausoleil lui appartenant. Suite à ce résultat, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'Associé Unique prendra les décisions qui s'imposent dans ce contexte.

Le résultat 2018 est composé principalement par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation d'environ 1 501 K€, dont:
  - o 950 K€ de produit lié aux ventes réalisées en 2018,

- 500 K€ de produit lié à la reprise de valeur sur la provision liée aux biens vendus en 2018 ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à 1 547 K€ environ, dont :
  - 1331 K€ de charges d'exploitation liées à la diminution de la valeur nette comptable des biens vendus en 2018,
  - 158 K€ d'autres charges ;
- les charges financières de 108 K€ liées au paiement des emprunts accordés par MPB.

Monte Paschi Conseil bénéficie de l'intégration fiscale de la banque.

## 6.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2018, la répartition du capital était inchangée et se décomposait comme suit :

99.9999 % Banca Monte dei Paschi di Siena; 0.0001 % administrateurs de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

## 6.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

## 6.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Aucune modification du montant global de jetons de présences/des critères de répartition susmentionnés n'a été décidé en 2018.

## Mandats

Monsieur Guido RAVOET

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Président du Conseil d'Administration de BANCA MONTE PASCHI BELGIO.

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA gérante de la SCI VICTOR HUGO.

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).



## 7 Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.gruppomps.it/investor-relations/archivio/pillar-iii.html>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

### 7.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions des Articles L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Échéancier de paiement des fournisseurs

Montants en Euros		
<b>Échéances au 31 décembre</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Échues 0/29 Jours	114 687	87 160
Échues 30/59 Jours	929	42 001
Échues >= 60 Jours	191 357	82 450
Non échues -1/-30 Jours	25 312	87 160
Non échues -31/-60 Jours	664	
Non échues < -60 Jours		
<b>Total</b>	<b>332 949</b>	<b>298 771</b>

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus

Informations dans le cadre du règlement 91-01 du CRBF, article 9 concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public.

Le rapport annuel 2018 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à

l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

## 7.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

### **Personnels dirigeants**

Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.

Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2018 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

### **Personnel de la salle des marchés**

Depuis le 1er juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

### **Personnel des contrôles**

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du Responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

## 7.3 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise, le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale ;
- pas d'incidence étant donné la taille de l'entreprise, son organisation interne, sa nature et la portée et son activité ;
- chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable et des contraintes liées au plan de restructuration du Groupe, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2018. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant pour 2018 0,27 % de la masse salariale.



## 8 Les perspectives 2019

---

Plusieurs sources de préoccupations comme le contexte de guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, le Brexit ainsi que les élections européennes pèsent sur les attentes et sur les décisions des investisseurs.

Par ailleurs, en zone euro les taux directeurs de la BCE devraient très probablement rester à leurs niveaux actuels et la politique d'achat de titres obligataires sera arrêtée à la fin de l'année 2019 et limitée au renouvellement du stock.

Il en découle que les taux d'intérêts, toujours situés à un niveau historiquement bas, continuent de poser un défi considérable au secteur bancaire européen.

Dans le cadre des engagements pris avec la DG Comp de la Commission Européenne par rapport à la recapitalisation préventive du Groupe Montepaschi par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, un plan pluriannuel (2018-2025) envisage pour MPB des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit.

Dans ce contexte, Monte Paschi Banque poursuivra ses efforts de focalisation sur les activités existantes, autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes filières de la banque (Retail, Private et Corporate) :

- amélioration de la qualité des services à la clientèle
- attention particulière au risque lié aux crédits
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- focus sur le service de Gestion Conseillée, ayant vocation à devenir de plus en plus le levier de l'activité de Conservation (filières Private, Retail et Corporate)
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndics en régime de traitement manuel des opérations (filière Retail)
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison mère



# ANNEXES

# BILAN CONSOLIDE 2018

En '000' €

ACTIF						PASSIF					
	Notes	2018	2017	Variations en valeur	Variation		Notes	2018	2017	Variations en valeur	Variation
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux		134 513	115 777	18 736	16,18%	Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux		-	-		ns
Créances sur les établissements de crédit	4	159 488	125 792	33 696	26,79%	Dettes envers les établissements de crédit	4	52 550	51 824	726	1,40%
Créances sur la clientèle	5 et 6	763 165	827 488	-64 323	-7,77%	Comptes créditeurs de la clientèle	5	1 006 099	1 023 521	-17 423	-1,70%
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	95 007	103 829	-8 822	-8,50%	Dettes représentées par un titre	5	-	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	7	13	13	0	0,00%	Autres passifs	9	3 041	3 704	-663	-17,89%
Parts dans les entreprises liées		725	708	17	2,47%	Comptes de régularisation	10	19 542	37 679	-18 137	-48,13%
Immobilisations incorporelles	8	3 752	4 126	-374	-9,07%	Provisions	11	3 514	3 981	-468	-11,75%
Immobilisations corporelles	8	11 142	14 726	-3 584	-24,34%	Fonds pour risques bancaires généraux	12	600	600	-	0,00%
Autres actifs	9	14 980	16 290	-1 310	-8,04%	Dettes subordonnées	12	-	-	-	ns
Comptes de régularisation	10	13 489	22 298	-8 809	-39,51%	Capital souscrit	12	124 632	124 632	0	0,00%
						Primes d'émission	12	22 350	22 350	-	0,00%
						Réserves	12	48 634	49 139	-506	-1,03%
						Report à nouveau	12	-85 880	-90 177	4 296	-4,76%
						Résultat de l'exercice	12	1 192	3 791	-2 598	-68,55%

<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 196 274</b>	<b>1 231 046</b>	<b>- 34 772</b>	<b>-2,82%</b>
-------------------------	--	------------------	------------------	-----------------	---------------

<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 196 274</b>	<b>1 231 046</b>	<b>- 34 772</b>	<b>-2,82%</b>
------------------------	--	------------------	------------------	-----------------	---------------

## Hors-Bilan

Engagements donnés					
* Engagements de financement		34 894	48 700	-13 806	-28,35%
* Engagements de garantie		143 555	150 444	-6 889	-4,58%

## Hors-Bilan

Engagements reçus					
* Engagements de financement		323 910	310 699	13 212	4,25%
* Engagements de garantie		33 247	41 669	-8 422	-20,21%

# COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (CONSOLIDÉS)

En milliers d'euros	Notes	2018	2017	Evol. en Mt	Evol. 2018/2017
Intérêts et produits assimilés	13	26 152	29 475	- 3 323	-11,3%
Intérêts et charges assimilés	13	- 4 709	- 6 160	- 1 450	-23,5%
<b>Intérêts nets</b>		<b>21 443</b>	<b>23 315</b>	<b>- 1 873</b>	<b>-8,0%</b>
<b>Revenu des titres à revenu variable</b>		<b>122</b>	<b>289</b>	<b>- 168</b>	<b>-58,0%</b>
Commissions (produits)	14	10 355	11 440	- 1 086	-9,5%
Commissions (charges)	14	- 628	- 718	- 90	-12,6%
<b>Commissions nettes</b>		<b>9 727</b>	<b>10 722</b>	<b>- 996</b>	<b>-9,3%</b>
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		99	120	- 20	-17,1%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	27	- 27	-98,9%
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-	-	-	ns
<b>Produits nets de opérations financières</b>		<b>99</b>	<b>147</b>	<b>- 47</b>	<b>-32,2%</b>
Autres produits d'exploitation bancaire	15	5 660	4 455	1 205	27,1%
Autres charges d'exploitation bancaire		- 2 529	- 1 134	1 395	122,9%
<b>Produits nets de l'exploitation bancaire</b>		<b>3 131</b>	<b>3 321</b>	<b>- 190</b>	<b>-5,7%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>34 522</b>	<b>37 794</b>	<b>- 3 272</b>	<b>-8,7%</b>
Charges générales d'exploitation	16	- 30 521	- 34 179	- 3 658	-10,7%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.		- 2 724	- 2 592	132	5,1%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 276</b>	<b>1 023</b>	<b>254</b>	<b>24,8%</b>
Coût du risque	17	1 373	- 1 680	- 3 053	-181,7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 649</b>	<b>- 658</b>	<b>3 307</b>	<b>-502,6%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		- 895	- 290	- 605	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>1 753</b>	<b>- 948</b>	<b>2 702</b>	<b>-284,9%</b>
Résultat (perte) exceptionnel	18	- 561	4 739	5 300	-111,8%
Impôts sur les bénéfices *	19	-	-	-	ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>1 192</b>	<b>3 791</b>	<b>- 2 599</b>	<b>-68,6%</b>

Le résultat net par action est de 0,146 euros.

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

---

## **Faits significatifs**

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, Monte Paschi Banque a concentré ses efforts sur les activités existantes.

## **Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement CRC 99-07.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification IAS/IFRS, dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### **1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **1.2) Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2018

### 1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement CRC 99-07, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement CRC 99-07, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement CRC 99-07, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2018, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement CRC 99-07, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se

retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Le caractère récupérable des actifs d'impôts différés comptabilisés au cours d'exercices antérieurs est apprécié semestriellement et fait l'objet d'une revue semestrielle par le comité d'audit.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le

déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2018 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

#### 1.12) Passifs sociaux :

##### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2018, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1.5% ;
- taux d'actualisation 1,04% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (5,24% de 16 à 30 ans, 9,52% de 30 à 50 ans et 1,35% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.464.797 € au 31 décembre 2018 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

##### b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;

- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite. La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 627.834 € au 31 décembre 2018 pour la banque. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2017 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2016 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2018.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

**Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :**

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le CRC 99-07.

### **Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :**

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	183 342	100,00%	0	1 500 903	-152 109	0
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	161 342	121 297	0

### **Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2018 et 2017, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)					2018	2017	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	148 996	0	0	0	148 996	79 540	87,32%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s
PRETS TERME	6 155	755	2 000	0	8 910	44 000	-79,75%
PRETS FINANCIERS	0	0	1 242	0	1 242	1 488	-16,53%
CREANCES RATTACHEES	340	0	0	0	340	764	-55,53%
<b>TOTAL</b>	<b>155 490</b>	<b>755</b>	<b>3 242</b>	<b>0</b>	<b>159 488</b>	<b>125 792</b>	<b>26,79%</b>

DETTES (EUR.000)					2018	2017	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	3 453	0	0	0	3 453	1 434	140,70%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	1 340	46 005	1 677	49 023	50 304	-2,55%
DETTES RATTACHEES	75	0	0	0	75	86	-12,44%
<b>TOTAL</b>	<b>3 528</b>	<b>1 340</b>	<b>46 005</b>	<b>1 677</b>	<b>52 550</b>	<b>51 824</b>	<b>1,40%</b>

Au cours du première semestre 2017 suite à une opération de collecte importante la banque a effectué un dépôt à terme d'environ 40M € qui est arrivé à échéance en 2018. Ce remboursement explique la réduction importante entre 2017 et 2018 sur les prêts à terme.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 40M€ souscrit en 2016.

**Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTÉES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2018 était la suivante :

(EUR.000)	2018	2017		2018	2017
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Créances commerciales	16 363	20 708	comptes sur livrets	100 377	90 169
Prêts clientèle financière	561	605	autres cptes épargne réglementés	5 227	4 873
Autres crédits	695 918	754 395	C/C créditeurs	787 974	769 263
C/C débiteurs	50 323	51 780	comptes à terme	112 281	158 598
Affacturage			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	239	618
	<b>763 165</b>	<b>827 488</b>		<b>1 006 099</b>	<b>1 023 521</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2018 et 2017, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2018	2017		2018	2017
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Moins de 3 mois	157 992	140 455	Moins de 3 mois	911 270	876 654
De 3 mois à 1 an	93 037	110 733	De 3 mois à 1 an	22 011	63 480
De 1 à 5 ans	310 672	354 836	De 1 à 5 ans	61 163	67 167
Plus de 5 ans	199 805	219 730	Plus de 5 ans	9 031	13 240
Créances rattachées	1 658	1 733	Dettes rattachées	2 625	2 980
	<b>763 165</b>	<b>827 488</b>		<b>1 006 099</b>	<b>1 023 521</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2018	2017		2018	2017
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Intérêts échus	433	457	Intérêts échus	2	2
Intérêts courus	1 225	1 276	Intérêts courus	2 622	2 978
	<b>1 658</b>	<b>1 733</b>		<b>2 625</b>	<b>2 980</b>

**Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

<b>K€</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Engagements globaux bruts	835 478	900 833	-7,25%
Engagements sains	709 714	766 742	-7,44%
Engagements restructurés	20 320	30 276	-32,88%
Engagements douteux	105 444	99 965	5,48%
Engagements douteux compromis	1	3 850	-99,98%
Dépréciations	72 313	73 345	-1,41%
Engagements nets	763 165	827 488	-7,77%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	69%	71%	-2,93%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	12,62%	11,52%	9,52%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	73 345	72 114	1,71%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-867	1 420	-161,07%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-162	-182	-10,72%
Dotations et reprises liées à la décote	-4	-6	0,00%
Solde au 31 décembre	72 313	73 345	-1,41%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2018 entraîne une reprise nette de 162 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

#### **Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :**

Au 31 Décembre 2018, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2018	2017	Variation
Titres d'investissement		93 648	92 926	0,78%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		271	8 965	-96,97%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		1 105	1 982	-44,23%
<b>TOTAL</b>		<b>95 024</b>	<b>103 872</b>	<b>-8,52%</b>
Dépréciations		-5	-31	-85,11%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
<b>MONTANT NET</b>		<b>95 019</b>	<b>103 841</b>	<b>-8,50%</b>
Titres du secteur public		30 689	14 603	110,15%
Titres du secteur privé		63 229	87 257	-27,54%
Créances rattachées		1 103	1 982	-44,36%
<b>TOTAL</b>		<b>95 021</b>	<b>103 841</b>	<b>-8,49%</b>
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2018	2017	0,05%
Moins de 3 mois		0	14 059	
De 3 mois à 1 an		25 085	10 091	
De 1 an à 5 ans		58 632	48 224	21,58%
Plus de 5 ans		9 931	20 552	
<b>TOTAL</b>		<b>93 648</b>	<b>92 926</b>	<b>0,78%</b>

**Titres cotés** **93 902** **101 847**

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- Alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- Réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macro-couverture des comptes à vue

Au 31 Décembre 2018, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 94 526K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 1 035 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2018, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable d'environ 58 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 58 M€. Depuis fin 2010, hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

**Note 8 – IMMOBILISATIONS :**

<b>(EUR.000)</b>	<b>2017</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>2018</b>	<b>Variation</b>
Terrains et constructions	3 673	0	0	3 673	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 885	3	35	4 853	-0,65%
Agencements, installations	24 389	21	1 813	22 597	-7,35%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	90	179	90	179	98,90%
Logiciels	14 418	43	0	14 461	0,30%
<b>Valeur brute</b>	<b>50 859</b>	<b>246</b>	<b>1 938</b>	<b>49 166</b>	<b>-3,33%</b>
<b>Amortissements</b>					
Constructions	-1 279	-106	0	-1 384	8,27%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 227	-341	-35	-4 533	7,23%
Agencements, installations	-13 129	-2 349	-913	-14 566	10,94%
Logiciels	-13 045	-417	0	-13 462	3,20%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-31 680</b>	<b>-3 213</b>	<b>-948</b>	<b>-33 945</b>	<b>7,15%</b>
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
<b>Valeur nette</b>	<b>18 852</b>	<b>-2 967</b>	<b>990</b>	<b>14 894</b>	<b>-21,00%</b>

La diminution des agencements d'environ 1,8M€ est liée pour 895K€ à la finalisation en septembre 2018 de la fermeture de l'agence St. Dominique selon la décision prise en 2017.

De plus, dans le cadre de la stratégie de réduction des coûts et, notamment, des « autres frais administratifs », la banque a décidé la fermeture de l'agence Opéra, compte tenu de sa proximité avec d'autres agences parisiennes (notamment l'agence Madeleine) ce qui a eu un impact de 489 K€.

**Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

<b>AUTRES ACTIFS (EUR. 000)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Dépôts de garantie versés	1 729	1 928	-10,33%
T.V.A.	1 804	2 017	-10,57%
Créances d'impôt exigible	1 730	1 735	-0,28%
Stocks d'immeubles	13 434	14 749	-8,91%
- Provision sur stocks d'immeubles	(4 523)	(4 982)	-9,22%
Divers	806	843	-4,40%
<b>TOTAL</b>	<b>14 980</b>	<b>16 290</b>	<b>-8,04%</b>

<b>AUTRES PASSIFS (EUR. 000)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	47	52	-9,42%
T.V.A.	117	133	-12,02%
Personnel et organismes sociaux	1 888	2 328	-18,89%
Comptes passage assurances	2	1	128,45%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	987	1 190	-17,08%
<b>TOTAL</b>	<b>3 041</b>	<b>3 704</b>	<b>-17,89%</b>

Monte Paschi Banque est toujours propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation situé à Menton (06). Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.672 K€.

**Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :**

(EUR. 000)	2018	2017	Variation
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	2 312	6 999	-66,96%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	349	960	-63,64%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	10 828	14 339	-24,49%
<b>TOTAL</b>	<b>13 489</b>	<b>22 298</b>	<b>-39,50%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	2 940	2 522	16,59%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 499	2 613	-4,35%
Comptes de recouvrement	6 052	1 841	228,75%
Autres comptes créditeurs	8 050	30 703	-73,78%
<b>TOTAL</b>	<b>19 542</b>	<b>37 679</b>	<b>-48,14%</b>

En 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

**Note 11 – PROVISIONS :**

(EUR.000)	2017	dotations	reprises	utilisations	2018
Provisions	336	0	94	0	242
Provisions risques opérationnels	441	0	262	0	179
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 204	0	111	0	3 093
<b>TOTAL</b>	<b>3 981</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>3 514</b>

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement CRC 99-07.

**Note 12 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2016	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2017	Variations
Capital social	84 632	40 000			124 632	47,26%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,00%
Réserves consolidées	-13 378	0	-27 659		-41 037	206,75%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-27 659		27 659	3 791	3 791	-113,71%
	<b>65 944</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>3 791</b>	<b>109 735</b>	<b>66,41%</b>

(EUR. 000)	2017	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2018	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,00%
Réserves consolidées	-41 037	0	3 791		-37 246	-9,24%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	3 791		-3 791	1 192	1 192	-68,57%
	<b>109 735</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 192</b>	<b>110 927</b>	<b>1,09%</b>

La variation des capitaux propres entre 2017 et 2018 est lié exclusivement au résultat d'exercice 2018. Suite à l'augmentation de capital de 40M€ réalisée en 2017, le capital social est désormais composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

#### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

#### **Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :**

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 012	1 145	1 009	1 469	2	-324	-100,76%
Sur opérations avec la clientèle	22 732	25 090	2 973	3 319	19 759	21 770	-9,24%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	89	3 240	50	1 371	39	1 869	-97,92%
Autres intérêts et produits assimilés	2 320	0	677	0	1 642	0	ns
<b>Total</b>	<b>26 152</b>	<b>29 475</b>	<b>4 709</b>	<b>6 160</b>	<b>21 443</b>	<b>23 315</b>	<b>-8,03%</b>

#### **Note 14 – COMMISSIONS**

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2018	2017	variation
Clientèle	8 089	8 827	-8,37%
Opérations sur titres	1 084	1 114	-2,71%
Opérations de hors-bilan	1 182	1 499	-21,14%
<b>TOTAL</b>	<b>10 355</b>	<b>11 440</b>	<b>-9,49%</b>
<b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>variation</b>
Etablissements de crédit	60	57	4,98%
Clientèle	528	615	-14,17%
Opérations sur titres	40	46	-13,01%
<b>TOTAL</b>	<b>628</b>	<b>718</b>	<b>-12,57%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>9 727</b>	<b>10 722</b>	<b>-9,28%</b>

En application du règlement CRC 99-07, la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1 125 K€ (contre 1.263 K€ en 2017).

**Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(EUR. 000)	2018	2017
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 529</b>	<b>1 134</b>
Opérations sur titres	196	80
Cotisations Fonds de garanties	167	213
Autres charges exploitations bancaires	2 166	842
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>5 660</b>	<b>4 454</b>
Représentation fiscale	292	231
Gestion Comptes / Autorisations	1 237	1 327
Assurances	1 200	1 203
Banque à distance	458	483
Moyens Paiement	683	763
Autres Commissions diverses	1 791	447
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
<b>Autres exploitation bancaire (nets)</b>	<b>3 131</b>	<b>3 320</b>

**Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

(EUR. 000)	2018	2017
Salaires	10 130	11 851
Charges sociales	4 060	4 736
Dotations nettes risques personnel	-	(87)
IDR et médailles du travail	(112)	41
Impôts sur rémunérations	1 281	1 543
Impôts et taxes	678	802
Services extérieurs et autres frais administratifs	14 484	15 294
<b>TOTAL</b>	<b>30 521</b>	<b>34 179</b>

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 256 K€ contre 342 K€ en 2017.

**Note 17 – COÛT DU RISQUE :**

	2018	2017
Dotations aux dépréciations	-1 134	-4 565
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-231	-509
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	-161	-60
Reprises de dépréciations	3 000	4 524
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-133	-1 183
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-16	-53
Récupérations sur créances amorties	48	167
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 373</b>	<b>-1 680</b>

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 588 K€ pour 2018 et 482 K€ pour 2017 en application du règlement CRC 99-07.

**Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2018	2017
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	242	349
Charges exceptionnelles	536	259
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>608</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	110	275
Produits exceptionnels	107	5 072
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>5 347</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(561)</b>	<b>4 739</b>

Dans les charges exceptionnelles 2018 figurent 489 K€ découlant de la comptabilisation des amortissements liés à la décision de fermeture de l'agence Opera.

En produit figure notamment la récupération en 2017 d'environ 4,4 M€ suite au jugement en faveur de la banque d'une procédure contre l'administration fiscale française.

**Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2018, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle.

**Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :**

(EUR.000)	2018	2017
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>3 977</b>	<b>8 421</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	2 208	2 188
Opérations d'échanges financiers	1 770	6 232
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>0</b>	<b>69</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	69
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

**Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2018 comme suit :

POSITIONS					Total 2018	Total 2017	Juste valeur 2018
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe		0	833	9 425	10 258	11 500	-898
Emprunteur taux variable			3 623	720	4 343	6 110	-43
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 456</b>	<b>10 145</b>	<b>14 601</b>	<b>17 610</b>	<b>-940</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement CRC 99-07.

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non

garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

**Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :**

	2018	2017
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	1 223 K €	4 440 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	-152 K €	-144 K €
Résultat social de SCI Victor Hugo	121 K €	0 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	0 K €	-506 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	<b>1 192 K €</b>	<b>3 791 K €</b>

\* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

**Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :**

La banque respecte au 31 décembre 2018 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2018.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un LCR et un NSFR largement supérieurs au minimum requis.

**Note 24 – EFFECTIF :**

La moyenne de notre effectif au 31/12/2018 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe :	<b>3</b>
Cadres :	<b>120</b>
Employés :	<b>98</b>

**Note 25 – HONORAIRES DES CAC :**

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés en 2018, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Ernst & Young	109	27,3
RSM Paris	55	25

(montants HT en milliers d'euros)

**Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

**Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2018.

# INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES AU 31.12.2018

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

- Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

- Détail par pays\*

	France
Produit net bancaire	34,683
Effectifs, en équivalent temps plein	206
Bénéfice ou perte avant impôt	1,192
Montant des impôts sur les bénéfices	-
<i>dont impôts différés</i>	-
Subventions publiques reçues	-

\*Données en millions d'euros



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

---



## **MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine – 75001 Paris  
Société anonyme au capital de 124 632 262,80 euros

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

RSM Paris  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

## **MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine – 75001 Paris  
Société anonyme au capital de 124 632 262,80 euros

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Monte Paschi Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit sur les portefeuilles « entreprises »

### Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur les entreprises.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'il existe une indication objective de dégradation du risque de crédit, une dépréciation individuelle est comptabilisée.

Au 31 décembre 2018, le stock de dépréciations individuelles s'élève à 72,3 M€ comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations pour risque de crédit se caractérise par :

- ▶ l'attribution de notes internes, qui déclenche ou non le déclassement des encours ;
- ▶ le calcul de la dépréciation des encours déclassés.

Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.

### Notre réponse

Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.

Nous avons examiné :

- ▶ en incluant dans nos équipes des spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;
- ▶ le classement des encours entre encours sains et douteux.

Nous avons :

- ▶ calculé l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux et contentieux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux et contentieux par des dépréciations. Le cas échéant, nous avons analysé les écarts constatés ;
- ▶ pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
- ▶ examiné un échantillon de dossiers de crédits dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, notamment au regard du niveau de dépréciation retenu ;
- ▶ le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monte Paschi Banque S.A. par votre assemblée générale du 17 avril 2014 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 14 mai 1996 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la vingt-troisième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Paris, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG et Autres**

Société de Commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Versailles



**Olivier Durand**  
Associé

**Vanessa Jolivalt**  
Associée

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Etienne de Bryas**  
Associé

**Ratana Lyvong**  
Associé

# BILAN SOCIAL 2018

En milliers d'euros

ACTIF						PASSIF					
	Notes	2018	2017	Variations en valeur	Variation		Notes	2018	2017	Variations en valeur	Variation
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux		134 513	115 777	18 736	16,18%	Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux		-	-	0	0,00%
Créances sur les établissements de crédit	2	159 488	125 792	33 696	26,79%	Dettes envers les établissements de crédit	2	52 550	51 824	726	1,40%
Créances sur la clientèle	3 et 4	770 495	835 685	-65 190	-7,80%	Comptes créditeurs de la clientèle	3	1 006 099	1 023 521	-17 423	-1,70%
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	95 007	103 829	-8 822	-8,50%	Dettes représentées par un titre	3	-	-	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	6	13	13	0	0,00%	Autres passifs	8	3 041	3 702	-660	-17,84%
Parts dans les entreprises liées	5	1 448	1 360	88	6,46%	Comptes de régularisation	9	19 529	37 665	-18 137	-48,15%
Immobilisations incorporelles	7	3 752	4 126	-374	-9,07%	Provisions	10	3 514	3 981	-468	-11,75%
Immobilisations corporelles	7	10 494	14 042	-3 548	-25,27%	Fonds pour risques bancaires généraux		600	600	0	0,00%
Autres actifs	8	7 613	7 916	-303	-3,83%	Dettes subordonnées		-	-	0	
Comptes de régularisation	9	13 466	22 488	-9 022	-40,12%	Capital souscrit	11	124 632	124 632	0	0,00%
						Primes d'émission	11	22 350	22 350	0	0,00%
						Réserves	11	48 484	48 484	-	0,00%
						Report à nouveau	11	- 85 734	- 90 174	4 440	-4,92%
						Résultat de l'exercice	11	1 223	4 440	-	-72,46%
										-	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 196 288</b>	<b>1 231 027</b>	<b>- 34 739</b>	<b>-2,82%</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 196 288</b>	<b>1 231 027</b>	<b>- 34 739</b>	<b>-2,82%</b>

## Hors-Bilan

Engagements donnés					
* Engagements de financement		34 894	48 700	-13 806	-28,35%
* Engagements de garantie		143 665	150 554	-6 889	-4,58%

## Hors-Bilan

Engagements reçus					
* Engagements de financement		323 910	310 699	13 212	4,25%
* Engagements de garantie		33 247	41 669	-8 422	-20,21%

# COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (SOCIAL)

En milliers d'euros	Notes	2018	2017	Var en valeur	Evol.
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>12</b>	26 261	29 665	<b>-3 404</b>	-11,5%
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>12</b>	-4 709	-6 160	<b>1 450</b>	-23,5%
<b>Revenu des titres à revenu variable</b>		122	289	<b>-168</b>	-58,0%
<b>Commissions (produits)</b>	<b>13</b>	10 355	11 440	<b>-1 086</b>	-9,5%
<b>Commissions (charges)</b>	<b>13</b>	-628	-718	<b>90</b>	-12,6%
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>		99	120	<b>-20</b>	-17,1%
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>		0	27	<b>-27</b>	-98,9%
<b>Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers</b>		0	0	<b>0</b>	ns
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>14</b>	4 232	4 497	<b>-265</b>	-5,9%
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>		-1 198	-1 134	<b>-63</b>	5,6%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>34 534</b>	<b>38 026</b>	<b>-3 492</b>	-9,2%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>15</b>	-30 524	-34 202	<b>3 678</b>	-10,8%
<b>Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles</b>		-2 688	-2 553	<b>-135</b>	5,3%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 321</b>	<b>1 270</b>	<b>51</b>	4,0%
<b>Coût du risque</b>	<b>16</b>	1 359	-1 175	<b>-2 533</b>	-215,7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 680</b>	<b>96</b>	<b>2 584</b>	2697,4%
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>		-895	-400	<b>-495</b>	123,8%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>1 784</b>	<b>-304</b>	<b>2 089</b>	-686,5%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>17</b>	<b>-561</b>	4 744	<b>-5 306</b>	-111,8%
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	0	<b>0</b>	ns
<b>(Dotation) reprise des fonds pour risques bancaires généraux</b>		<b>0</b>	0	<b>0</b>	ns
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 223</b>	<b>4 440</b>	<b>-3 217</b>	-72,5%

# ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

---

## **Faits significatifs**

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement environ 68% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, Monte Paschi Banque a concentré ses efforts sur les activités existantes.

## **Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### **1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2018.

### 1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement 2014-07 de l'ANC les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

#### a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2018, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

#### b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

#### c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes

ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

#### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

#### 1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains ;
- B : clients sensibles forborne et douteux ;
- C : clients contentieux.

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires. Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires)

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

### 1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

### 1.12) Passifs sociaux :

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2018, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 1,04% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (5,24% de 16 à 30 ans, 9,52% de 30 à 50 ans et 1,35% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.464.797 € au 31 décembre 2018 pour la banque, Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

#### b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 627.834 € au 31 décembre 2018 pour la banque.

#### c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2017 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2015 couvrent les dépenses futures résultant de la mise

en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2018.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

## **Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2018 et 2017, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)					2018	2017	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	148 996	0	0	0	148 996	79 540	87,32%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
PRETS TERME	6 155	755	2 000	0	8 910	44 000	n.s.
PRETS FINANCIERS	0	0	1 242	0	1 242	1 488	-16,50%
CREANCES RATTACHEES	340	0	0	0	340	764	-55,55%
<b>TOTAL</b>	<b>155 490</b>	<b>755</b>	<b>3 242</b>	<b>0</b>	<b>159 488</b>	<b>125 792</b>	<b>26,79%</b>

DETTES (EUR.000)					2018	2017	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	3 453	0	0	0	3 453	1 434	140,77%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	1 340	46 005	1 677	49 023	50 304	-2,55%
DETTES RATTACHEES	75	0	0	0	75	86	-12,68%
<b>TOTAL</b>	<b>3 528</b>	<b>1 340</b>	<b>46 005</b>	<b>1 677</b>	<b>52 550</b>	<b>51 824</b>	<b>1,40%</b>

Au cours du première semestre 2017 suite à une opération de collecte importante la banque a effectué un dépôt à terme d'environ 40M € qui est arrivé à échéance en 2018. Ce remboursement explique la réduction importante entre 2017 et 2018 sur les prêts à terme.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 40M€ souscrit en 2016.

## **Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTÉES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2018 était la suivante :

(EUR.000)	2018	2017		2018	2017
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Créances commerciales	16 363	20 708	comptes sur livrets	100 377	90 169
Prêts clientèle financière	561	605	autres cptes épargne réglementés	5 227	4 873
Autres crédits	703 248	762 592	C/C créditeurs	787 974	769 263
C/C débiteurs	50 323	51 780	comptes à terme	112 281	158 598
Affacturation			- emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	239	618
	<b>770 495</b>	<b>835 685</b>		<b>1 006 099</b>	<b>1 023 521</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2018 et 2017, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2018	2017		2018	2017
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Moins de 3 mois	158 096	140 455	Moins de 3 mois	911 270	876 654
De 3 mois à 1 an	100 263	118 930	De 3 mois à 1 an	22 011	63 480
De 1 à 5 ans	310 672	354 836	De 1 à 5 ans	61 163	67 167
Plus de 5 ans	199 805	219 730	Plus de 5 ans	9 031	13 240
Créances rattachées	1 658	1 733	Dettes rattachées	2 625	2 980
	<b>770 495</b>	<b>835 685</b>		<b>1 006 099</b>	<b>1 023 521</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

#### **Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

<b>K€</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Engagements globaux bruts	842 808	909 030	-7,28%
Engagements sains	717 044	774 939	-7,47%
Engagements restructurés	20 320	30 276	-32,88%
Engagements douteux	105 444	99 965	5,48%
Engagements douteux compromis	1	3 850	-99,98%
Dépréciations	72 313	73 345	-1,41%
Engagements nets	770 495	835 685	-7,80%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	69%	71%	-2,93%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	12,51%	11,42%	9,55%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	73 345	72 114	1,71%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-867	1 420	-161,07%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-162	-182	-10,72%
Dotations et reprises liées à la décote	-4	-6	0,00%
Solde au 31 décembre	72 312	73 345	-1,41%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2018 entraîne une reprise nette de 162 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

**Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :**

Les filiales et participations au 31 Décembre 2018 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	31/12/2017	31/12/2018	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
<b>Filiales (France)</b>					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	180,3	180,2	100,00%	183,3	-152
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	121
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>180</b>			
<b>Autres participations</b>					
Avances aux associés et parts SCI	550	550			
Monte Paschi Luxembourg	25	25			
Certificats d'associations	604	692			
<b>TOTAL</b>	<b>1 179</b>	<b>1 267</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 360</b>	<b>1 448</b>			

En 2018 il n'y a pas d'opérations extraordinaires liées aux participations dans les deux filiales de MPB. Les titres de participation dans Monte Paschi Conseil sont toujours provisionnés pour environ 4M€.

Aucune reprise ni dotation n'ont été constituées au cours de l'année 2018.

## **Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :**

Au 31 Décembre 2018, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2018	2017	Variation
Titres d'investissement		93 648	92 926	0,78%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		271	8 965	-96,97%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		1 105	1 982	-44,23%
<b>TOTAL</b>		<b>95 024</b>	<b>103 872</b>	<b>-8,52%</b>
Dépréciations		-5	-31	-85,11%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux				
<b>MONTANT NET</b>		<b>95 019</b>	<b>103 841</b>	<b>-8,50%</b>
Titres du secteur public		30 689	14 603	110,15%
Titres du secteur privé		63 229	87 257	-27,54%
Créances rattachées		1 103	1 982	-44,36%
<b>TOTAL</b>		<b>95 021</b>	<b>103 841</b>	<b>-8,49%</b>
<b>Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :</b>				
	(EUR.000)	2018	2017	
Moins de 3 mois		0	14 059	-100,00%
De 3 mois à 1 an		25 085	10 091	148,58%
De 1 an à 5 ans		58 632	48 224	21,58%
Plus de 5 ans		9 931	20 552	-51,68%
<b>TOTAL</b>		<b>93 648</b>	<b>92 926</b>	<b>0,78%</b>

**Titres cotés** **93 902** **101 847**

Durant l'exercice, la Banque a maintenu stable portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- Gérer le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- Réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macro-couverture des comptes à vue

Au 31 Décembre 2018, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 94 526K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 1 035 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2018, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 58M € qui permet de bénéficier d'une ligne de refinancement de 58M€. Depuis fin 2010, hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

## Note 7 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2017	Augmentation	Diminution	2018	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079			3 079	0,00%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 885	3	35	4 853	-0,65%
Agencements, installations	23 610	21	1 813	21 818	-7,59%
Œuvres d'Arts	324	0		324	0,00%
Immobilisations en cours	90	179	90	179	98,90%
Logiciels	14 418	43		14 461	0,30%
<b>Valeur brute</b>	<b>48 589</b>	<b>246</b>	<b>1 938</b>	<b>46 897</b>	<b>-3,48%</b>
<b>Amortissements</b>					
Constructions	-473	-70		-542	14,75%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 227	-341	-35	-4 533	7,23%
Agencements, installations	-12 351	-2 349	-913	-13 788	11,63%
Logiciels	-13 045	-417		-13 462	3,20%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-30 095</b>	<b>-3 177</b>	<b>-948</b>	<b>-32 325</b>	<b>7,41%</b>
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327		0	-327	n.s.
<b>Valeur nette</b>	<b>18 167</b>	<b>-2 931</b>	<b>990</b>	<b>14 246</b>	<b>-21,58%</b>

La diminution des agencements d'environ 1,8M€ est liée pour 895K€ à la finalisation en septembre 2018 de la fermeture de l'agence St. Dominique selon la décision prise en 2017.

De plus, dans le cadre de la stratégie de réduction des coûts et, notamment, des « autres frais administratifs », la banque a décidé la fermeture de l'agence Opéra, compte tenu de sa proximité avec d'autres agences parisiennes (notamment l'agence Madeleine) ce qui a eu un impact de 489 K€.

## Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2018	2017	Variation
Dépôts de garantie versés	1 729	1 928	-10,33%
T.V.A.	62	105	-40,58%
Créances d'impôt exigible	1 730	1 735	-0,28%
Stocks d'immeubles	4 982	4 966	0,32%
- Provision sur stocks d'immeubles	(1 696)	(1 660)	2,18%
Divers	806	843	-4,40%
<b>TOTAL</b>	<b>7 613</b>	<b>7 916</b>	<b>-3,83%</b>
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2018	2017	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	47	52	-9,42%
T.V.A.	117	133	-12,02%
Personnel et organismes sociaux	1 888	2 328	-18,89%
Comptes passage assurances	2	1	128,45%
Dettes sur l'Etat			-
Divers	987	1 188	-16,94%
<b>TOTAL</b>	<b>3 041</b>	<b>3 702</b>	<b>-17,84%</b>

MONTE PASCHI BANQUE est toujours propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation situé à Menton (06). Cet immeuble a pour vocation à être revendu dans les délais les meilleurs et figure à ce titre en Stocks.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.672 K€.

**Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :**

(EUR. 000)	2018	2017	Variation
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	2 312	6 999	-66,96%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	349	960	-63,64%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	10 805	14 530	-25,64%
<b>TOTAL</b>	<b>13 466</b>	<b>22 488</b>	<b>-40,12%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	2 940	2 522	16,59%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 499	2 613	-4,35%
Comptes de recouvrement	6 052	1 841	228,75%
Autres comptes créditeurs	8 037	30 690	-73,81%
<b>TOTAL</b>	<b>19 529</b>	<b>37 665</b>	<b>-48,15%</b>

**Note 10 – PROVISIONS**

(EUR.000)	2017	dotations	reprises	utilisations	2018
Provisions	336	0	94	0	242
Provisions risques opérationnels	441	0	262	0	179
Provisions pour dépréciations de passif	0	0	0		0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 204	0	111		3 093
<b>TOTAL</b>	<b>3 981</b>	<b>0</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>3 514</b>

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement 2014-07 de l'ANC.

**Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2016	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2017	Variations
Capital social	84 632	40 000			124 632	47,26%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 259				5 259	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-61 276		-28 898		-90 174	47,16%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-28 898		28 898	4 440	4 440	-115,36%
	<b>65 291</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>4 440</b>	<b>109 731</b>	<b>68,06%</b>

(EUR. 000)	2017	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2018	Variations
Capital social	124 632				124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 259				5 259	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-90 174		4 440		-85 734	-4,92%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	4 440		-4 440	1 223	1 223	-72,45%
	<b>109 731</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 223</b>	<b>110 954</b>	<b>1,11%</b>

Les capitaux propres ressortent à 110 954 K€ suite à la prise en compte du résultat de l'exercice 2018.

### **RESERVE LEGALE**

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

### **RESERVE FACULTATIVE**

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

### **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

### **Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES**

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 012	1 145	1 009	1 469	2	-324	-100,76%
Sur opérations avec la clientèle	22 841	25 280	2 973	3 319	19 868	21 961	-9,53%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	89	3 240	50	1 371	39	1 869	-97,92%
Autres intérêts et produits assimilés	2 320	0	677	0	1 642	0	ns
<b>Total</b>	<b>26 261</b>	<b>29 665</b>	<b>4 709</b>	<b>6 160</b>	<b>21 551</b>	<b>23 505</b>	<b>-8,31%</b>

### Note 13 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2018	2017	variation
Clientèle	8 089	8 827	-8,37%
Opérations sur titres	1 084	1 114	-2,71%
Opérations de hors-bilan	1 182	1 499	-21,14%
<b>TOTAL</b>	<b>10 355</b>	<b>11 440</b>	<b>-9,49%</b>
<b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>variation</b>
Etablissements de crédit	60	57	4,98%
Clientèle	528	615	-14,17%
Opérations sur titres	40	46	-13,01%
<b>TOTAL</b>	<b>628</b>	<b>718</b>	<b>-12,57%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>9 727</b>	<b>10 722</b>	<b>-9,28%</b>

En application du règlement 2014-07 du 26 novembre 2014, la Banque procède désormais à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1 125 K€ (contre 1.263 K€ en 2017).

**Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(EUR. 000)	2018	2017
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 198</b>	<b>1 134</b>
Opérations sur titres	196	80
Cotisations Fonds de garanties	167	213
Autres charges exploitations bancaires	835	842
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 232</b>	<b>4 497</b>
Représentation fiscale	292	231
Gestion Comptes / Autorisations	1 237	1 327
Assurances	1 200	1 203
Banque à distance	458	483
Moyens Paiement	683	763
Autres Commissions diverses	364	490
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
<b>Autres exploitation bancaire (nets)</b>	<b>3 034</b>	<b>3 363</b>

**Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

(EUR. 000)	2018	2017
Salaires	10 130	11 851
Charges sociales	4 060	4 736
Dotations nettes risques personnel	-	(87)
IDR et médailles du travail	(112)	41
Impôts sur rémunérations	1 281	1 543
Impôts et taxes	631	753
Services extérieurs et autres frais administratifs	14 534	15 366
<b>TOTAL*</b>	<b>30 524</b>	<b>34 202</b>

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 256 K€ en 2018 contre 342K€ en 2017.

**Note 16 – COUT DU RISQUE :**

	2018	2017
Dotations aux dépréciations	-1 134	-8 709
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-231	-509
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	-161	-60
Reprises de dépréciations	2 985	4 523
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-133	-1 183
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-16	-53
Récupérations sur créances amorties	48	167
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	4 650
<b>TOTAL</b>	<b>1 358</b>	<b>-1 175</b>

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 588 K€ pour 2018 et 483 K€ pour 2017 en application du règlement 2014-07.

**Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2018	2017
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	242	349
Charges exceptionnelles	536	254
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>603</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	110	275
Produits exceptionnels	107	5 072
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>5 347</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(561)</b>	<b>4 745</b>

Dans les charges exceptionnelles 2018 figurent 489 K€ découlant de la comptabilisation des amortissements liés à la décision de fermeture de l'agence Opera.

En produit figure notamment la récupération en 2017 d'environ 4,4 M€ suite au jugement en faveur de la banque d'une procédure contre l'administration fiscale française.

**Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2018, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

**Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :**

(EUR.000)	2018	2017
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>3 977</b>	<b>8 421</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	2 208	2188
Opérations d'échanges financiers	1 770	6 232
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>0</b>	<b>69</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	69
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

**Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2018 comme suit :

POSITIONS					Total 2018	Total 2017	Juste valeur 2018
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe		0	833	9 425	10 258	11 500	-898
Emprunteur taux variable			3 623	720	4 343	6 110	-43
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 456</b>	<b>10 145</b>	<b>14 601</b>	<b>17 610</b>	<b>-940</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement 2014-07 de l'ANC.

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

#### **Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :**

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

#### **Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :**

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

#### **Note 23 – EFFECTIF :**

La moyenne de notre effectif au 31/12/2018 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	<b>3</b>
Cadres	<b>120</b>
Employés	<b>98</b>

#### **Note 24 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

### **Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2018.

### **Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :**

(EUR. 000)	2017	2016	Variations
<b>Engagements des Garanties données</b>	<b>150 553</b>	<b>143 666</b>	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	2 303	1 196	-48,09%
Cautions Immobilières	100	0	-100,00%
Cautions administratives et fiscales	4 023	2 875	-28,54%
Garanties financières	118 465	119 802	1,13%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	23 636	17 925	-24,16%
Engagements douteux	2 026	1 868	-7,81%
<b>Engagements de Garanties reçues</b>	<b>41 669</b>	<b>33 247</b>	
Autres engagements de garanties reçues	41 669	33 247	-20,21%
	<b>384 445</b>	<b>353 824</b>	<b>-7,96%</b>

# RESULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

En milliers d'euros	2018	2017	2016	2015	2014	Evol. 17/18
<b>Total du bilan</b>	1 196 378	1 231 046	1 182 392	1 415 076	1 283 098	-2,8%
<b>Crédits à la clientèle</b>	763 269	827 488	933 586	1 006 216	994 937	-7,8%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	95 007	103 829	93 721	62 806	68 021	-8,5%
<b>Dépôts de la Clientèle</b>	1 006 203	1 023 521	1 013 748	1 227 857	1 044 961	-1,7%
<b>Conservation Clientèle</b>	120 727	163 389	183 775	195 031	214 201	-26,1%

En milliers d'euros	2018	2017	2016	2015	2014	Evol. 17/18
<b>Produit Net Bancaire</b>	34 683	37 794	41 337	41 937	43 446	-8,2%
<b>Frais Généraux</b>	-30 683	-34 179	-38 060	-39 452	-41 214	-10,2%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	1 276	1 023	-559	-405	-32	24,8%
<b>Résultat avant impôts</b>	1 753	-948	-27 090	-12 503	-5 434	-285,0%
<b>Résultat net</b>	1 192	3 791	-27 629	-12 220	-10 901	-68,6%
<b>Capitaux propres avant répartition</b>	110 420	110 336	66 545	78 604	91 424	0,1%
<b>Ratio de Solvabilité Européen*</b>	14,87%	13,60%	7,49%	8,32%	9,26%	9,3%
<b>Effectifs présents au 31.12</b>	209	234	278	304	304	-10,7%
dont CDD	0	0	4	7	6	

\* sur base sociale en 2016

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

---



**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine – 75001 Paris  
Société anonyme au capital de 124 632 262,80 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

RSM Paris  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

## **MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine – 75001 Paris  
Société anonyme au capital de 124 632 262,80 euros

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Monte Pachi Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Risque de crédit sur les portefeuilles « entreprises »

#### Point clé d’audit

Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur les entreprises.

Le suivi des créances s’appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.

Comme indiqué dans la note 1 de l’annexe aux comptes annuels, s’il existe une indication objective de dégradation du risque de crédit, une dépréciation individuelle est comptabilisée.

Au 31 décembre 2018, le stock de dépréciations individuelles s’élève à 72,3 M€ comme présenté dans la note 4 de l’annexe aux comptes annuels.

La place donnée au jugement de la direction dans l’estimation des dépréciations pour risque de crédit se caractérise par :

- ▶ l’attribution de notes internes, qui déclenche ou non le déclassement des encours ;
- ▶ le calcul de la dépréciation des encours déclassés.

Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d’avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l’audit.

#### Notre réponse

Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l’attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d’estimation des dépréciations correspondantes.

Nous avons examiné :

- ▶ en incluant dans nos équipes des spécialistes en systèmes d’information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation ;
- ▶ le classement des encours entre encours sains et douteux.

Nous avons :

- ▶ calculé l’évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux et contentieux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux et contentieux par des dépréciations. Le cas échéant, nous avons analysé les écarts constatés ;
- ▶ pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;
- ▶ examiné un échantillon de dossiers de crédits dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, notamment au regard du niveau de dépréciation retenu ;
- ▶ le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion, étant précisé par ailleurs que comme cela est indiqué dans le rapport de gestion, votre société a considéré que les opérations bancaires et les opérations connexes n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. En conséquence, nous ne pouvons attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels.

#### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monte Paschi Banque S.A. par votre assemblée générale du 17 avril 2014 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 14 mai 1996 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2018, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la vingt-troisième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Paris, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Société de Commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Versailles



**Olivier Durand**  
Associé

**Vanessa Jolival**  
Associée

**RSM PARIS**  
Société de Commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Etienne de Bryas**  
Associé

**Ratana Lyvong**  
Associé

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---



## **MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine – 75001 Paris  
Société anonyme au capital de 124 632 262,80 euros

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2018

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

RSM Paris  
26, rue Cambacérés  
75008 Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Paris

## **MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

Siège social : 11, boulevard de la Madeleine – 75001 Paris  
Société anonyme au capital de 124 632 262,80 euros

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

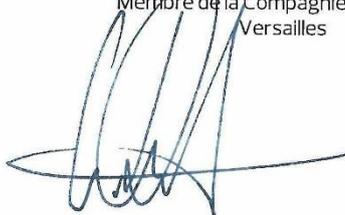
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris-La Défense et à Paris, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

#### ERNST & YOUNG et Autres

Société de Commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de  
Versailles



**Olivier Durand**  
Associé

**Vanessa Jolivalt**  
Associée

#### RSM PARIS

Société de Commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Etienne de Bryas**  
Associé



**Ratana Lyvong**  
Associé



# ASSEMBLEE GENERALE DU 10 AVRIL 2019

---

## ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2018 ; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Nomination d'un Administrateur
- V. Pouvoirs pour formalités

## PROJET DE RESOLUTIONS

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de	€ - 85 733 724,66
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de	€ 1 222 875,41
	_____
. il en découle un résultat de	€ - 84 510 849,25

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

-	Report à nouveau	€	- 84 510 849,25
			<hr/>
	TOTAL	€	- 84 510 849,25

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2017	EUR 0	0,00
2016	EUR 0	0,00
2015	EUR 0	0,00

L'Assemblée prend acte que cette année il n'y aura pas de distribution de dividendes.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Guido RAVOET, né à Louvain, le 3 juillet 1946, demeurant à Bredeweg 35 - 3080 Tervuren (Belgique), pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2021.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.



**FIN DE DOCUMENT**

